

MAIRIE
de
DONNENHEIM
67170



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2012

Membres présents: Mr REPP Guy – Mr BOCCAGE Jean-René – Mr GRASS Marc – Mr KAPPS Christophe – Mr RITLENG Daniel – Mme HASE-TARIANT Brigitte – Mr GILLIG André.

Membres absents excusés : Mme OTT-LELLIG Véronique (procuration à Mr SCHISSELE Stéphane)
Mr RIVAUD Benjamin donne procuration à Mr REPP Guy
Mme DAVID-ROESCH Christine donne procuration à Mr RITLENG Daniel

Membre absent : Mr SCHISSELE Stéphane.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Procès-verbal de la séance du CM du 03 septembre 2012.**
- 2) **Subvention du presbytère de Bilwisheim.**
- 3) **Instauration de la participation des employeurs à la protection sociale complémentaire de leurs agents.**
- 4) **Conformité de l'éclairage « guirlandes de Noël + abri de la charrette des pompiers.**
- 5) **Conformité de la salle polyvalente et de l'église.**
- 6) **Orientation budgétaire.**
- 7) **Informations lotissement – école.**
- 8) **Fêtes de fin d'année**
- 9) **Divers**

I) Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 septembre 2012.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 septembre 2012.

Aucune observation n'étant formulée, **le Conseil Municipal décide par 9 voix Pour dont 2 procurations d'adopter le procès-verbal de la séance du 03 septembre 2012.**

II) Subvention du presbytère de Bilwisheim.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Commune de Bilwisheim demande une subvention de 1 600,00 € au lieu des 1 500,00 € prévus dans le Budget Primitif 2012. Monsieur le Maire a rencontré Monsieur le Maire de Bilwisheim pour faire le point sur les derniers travaux engagés. Effectivement ces travaux peuvent justifier l'augmentation de 100 euros ; A noter que les communes d'Olwisheim et de Mittelschaeffolsheim ne participent pas ou plus aux frais de réhabilitation du presbytère.

Pour mémoire, Donnenheim participe aux frais d'entretien de ce presbytère depuis 2005, soit :

2005 = 950 €	2006 = 950 €	2007 = 950 €	2008 = 975 €	2009 = 1000 €
2010 = 1500 €	2011 = 1500 €			

Le Conseil adhère au règlement de ces 100 euros supplémentaires et note que Donnenheim y a toujours souscrit. Néanmoins, le Conseil se réserve le droit de revoir dès l'an prochain sa position sur ce sujet, en fonction de la position que prendront les 3 autres communes dans le cadre de la participation de tous aux frais qu'induit la mise en sécurité de l'accès à la future école (zone 30km/h, ralentisseurs, dépose minute, etc.) En effet, la future école, tout comme le presbytère, sont des entités au service commun des 4 communes que sont Donnenheim, Bilwisheim, Mittelschaeffolsheim et Olwisheim.

Du fait qu'il reste un solde de 300 euros sur le chapitre 65, Monsieur le Maire propose d'accepter le versement du complément de 100 euros de la subvention initiale.

Le Conseil Municipal décide par 9 voix Pour dont 2 procurations

- d'accepter le versement du complément de 100 euros de la subvention, ce qui fera un total de 1600 euros pour l'année 2012.

III) Instauration de la participation des employeurs à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Vu la saisine transmise en date du 07 novembre 2012 au Centre de gestion pour avis du CTP,
Vu l'avis favorable du CTP en date du 27 novembre 2012, Monsieur le Maire soumet le projet de délibération ci-dessous.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu le Code de la mutualité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

Vu le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 27/09/2012 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire :

- pour le risque santé : MUT'EST.

- pour le risque prévoyance : COLLECTEAM / HUMANIS

Vu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 9 voix Pour dont 2 procurations

1) **D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :

- **PREVOYANCE** couvrant la perte de revenus en cas d'incapacité, d'invalidité et de décès ;

A) LE RISQUE PREVOYANCE

- a. Pour ce risque, participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- b. Les garanties souscrites sont les suivantes :
UN SOCLE COMMUN INDIVISIBLE REGROUPANT :
 - l'incapacité temporaire de travail (base de remboursement 95 % de l'assiette de cotisation)
 - l'invalidité (base de remboursement 95 % de l'assiette de cotisation)
 - le décès et la perte totale et irréversible d'autonomie (base de remboursement 100 % de l'assiette de cotisation)
- c. L'assiette de cotisation pour le risque prévoyance est fixée comme suit :
 - le traitement de base indiciaire et la nouvelle bonification indiciaire
- d. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
 - Le montant forfaitaire de participation par agent sera de 84,00 €

2) **PREND ACTE**

- que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation demande une participation financière aux collectivités adhérentes définie comme suit :

- 0,04 % pour la convention de participation santé
- 0,02 % pour la convention de participation en prévoyance

- que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

- 3) **AUTORISE le Maire** à prendre et signer les contrats et convention d'adhésion à la convention de participation mutualisée correspondants et tout acte en découlant.

IV) **Conformité de l'éclairage « guirlandes de Noël + abri de la charrette des pompiers ».**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal

- que l'alimentation actuelle de l'éclairage de Noël du sapin à l'entrée du village n'est pas conforme (sortie directe depuis le sol, sous le sapin, d'un câble uniquement protégé par un domino),
- que pour valoriser l'abri et la charrette des pompiers, un éclairage spécifique serait nécessaire.

Monsieur le Maire a contacté les entreprises suivantes :

- Electricité HERTZOG
- Electricité REMOND

Après plusieurs relances, l'entreprise d'électricité REMOND n'a pas répondu à la demande. L'entreprise HERTZOG a envoyé un devis pour un montant de 2 318,26 € HT. Ce devis reprend les éléments suivants :

- travaux de tranchée et pose d'un câble pour récupérer l'électricité depuis le candélabre le plus proche de la rue des Champs (angle de la maison Wendling).
- pose de deux projecteurs LED pour éclairer la charrette.
- pose d'une horloge permettant la coupure cet éclairage en milieu de nuit (1h – 5h).
- fourniture de l'ensemble du matériel électrique nécessaire à la mise en conformité (différentiel 30ma, prises sécurisées, etc.)

Après analyse du devis de l'entreprise HERTZOG, **le Conseil Municipal décide par 9 voix Pour dont 2 procurations**

- de prendre l'entreprise HERTZOG pour l'installation et la mise en conformité de l'éclairage.

- d'autoriser le Maire à signer le devis et à payer le montant de 2 318,26 € HT.

V) Conformité de la salle polyvalente et de l'église.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au passage de la Commission de sécurité, des travaux de conformité devront être entrepris à la salle polyvalente et à l'église à savoir :

Salle polyvalente

- mise en conformité du système électrique (remplacement des prises électriques)
- mise en place d'un système lumineux indiquant la sortie de secours.
- remplacement du bloc plafonnier du sous sol de la salle, détérioré et rendu dangereux par l'absence de cadre de protection
- vérification de l'installation électrique dans sa globalité avec production d'un certificat de conformité (valable, à moins de nouvelles normes, 5 ans).
- mise en place d'un projecteur LED sur la prise en attente de la façade donnant sur la terrasse et le verger (l'interrupteur de cet éclairage se trouve en cuisine).

Eglise

- mise en place d'une horloge pilotée par satellite pour permettre la mise à l'heure permanente ainsi que le passage heure d'hiver / heure d'été,
- mise en place d'un système de filtrage des ondes, devant éviter les interférences parasites dans les enceintes de la sono lorsque les cloches sonnent,
- mise en place d'un va et vient au niveau de la nouvelle sortie de secours pour que l'on puisse allumer la lumière autant en entrant qu'en sortant depuis la sacristie,
- mise en place d'un système lumineux conforme indiquant cette sortie de secours.

Monsieur le Maire a contacté les entreprises suivantes :

- Electricité HERTZOG
- Electricité REMOND

Après plusieurs relances, l'entreprise d'électricité REMOND n'a pas répondu à la demande. L'entreprise HERTZOG a envoyé un devis pour un montant de 3 609,62 € HT, ce devis reprend les éléments suivants :

- encastrement de boîtes à vis sur les prises électriques,
- mise en place d'un bloc de secours,
- vérification de l'installation électrique avec certificat de conformité,
- installation d'une horloge,
- installation d'un système de filtrage,
- mise en place du système lumineux indiquant la sortie de secours,
- installation du va et vient.

Après analyse du devis de l'entreprise HERTZOG, **le Conseil Municipal décide par 9 voix Pour dont 2 procurations**

- de prendre l'entreprise HERTZOG pour la mise en conformité électrique de la salle polyvalente et de l'église.
- d'autoriser le Maire à signer le devis et à payer le montant de 3 609,62 € HT.

VI) Orientation budgétaire.

Monsieur le Maire présente les futurs projets de la Commune ci-dessous et donne la parole à Monsieur Christophe KAPPS.

En préambule, Monsieur Christophe KAPPS présente l'état des lieux du budget d'Investissement :

Dépenses 2012 :

- Budgétisées : 165.000
- Réalisées : 37.905,23

Recettes 2012 :

- Budgétisées : 167.174,49 dont le report de 2011 => 2012 pour un montant de 149.236,65 €
- Réalisées : 31.345,77
- A venir : 14.581,89 du fond de péréquation (subvention de l'Etat aux communes rurales)

Le report prévisionnel de 2012 « arrêté au 26/11/2012 » serait de :

$149.236,65 - 37.905,23 + 31.345,77 + 14581,89 = 157.259,08 \text{ €}$ soit un **majoré de 8022,43 €**

ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

→ Achat terrain école :	75.000 €
→ Travaux d'extension du réseau électrique (école et lotissement)	13.500 €
→ Réserve foncière « zone / piste piétonne »	15.000 €
→ Aménagement routier accès école et dépose minute	10.000 €
« Estimation budget 40 k€ soit 10 k€ Commune »	

Total lié à l'école et au lotissement :	113.500 €
→ Travaux sur le pont, rue du Canal	7.000 €
(sous réserve de non prise en charge par la COMCOM)	
→ Aménagements divers rue des Cyprés	5.000 €
(la réfection de la rue est prise en charge par la COMCOM. Cette réserve financière ne sera utilisée qu'en cas d'aménagement divers de type « zone 30 » ou embellissement)	
Total orientation budgétaire :	125.500 €

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de bien vouloir lui communiquer les éventuels projets ou idées qu'ils souhaiteraient inscrire dans le cadre de cette orientation.

VII) Informations lotissement – école.

Monsieur le Maire présente les dernières informations quant à l'avancement des chantiers « lotissement » et « école du RPI Sud » à savoir :

- la création de la voirie,
- les travaux de viabilisation ont commencé (assainissement + eaux claires),
- les premiers terrains seront prochainement vendus par la S.C.P.I. du Bas-Rhin,
- la construction de l'école devrait débuter en juin 2013.

VIII) Fêtes de fin d'année.

- 15 décembre 2012 : fête de Noël des enfants – Salle polyvalente – 15h30
- 05 janvier 2013 : vœux du Maire à la population de Donnenheim – Salle polyvalente – 16h30
- 06 janvier 2013 : déjeuner des Aînés – Salle polyvalente – 11h30

IX) Divers.

Aucun point divers n'étant soulevé, Monsieur le Maire clos la séance.